

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1962-1963

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 87^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 21 Février 1963.

SOMMAIRE

1. — Décisions du Conseil constitutionnel relatives à des opérations électorales (p. 2231).
2. — Réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière. — Annonce des candidatures à la commission mixte paritaire (p. 2281).
3. — Ordre du jour (p. 2282).

PRESIDENCE DE M. RAYMOND SCHMITTEIN,
vice-président.

La séance est ouverte à douze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL RELATIVES A DES OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu du Conseil constitutionnel avis de diverses décisions de rejet relatives à des contestations d'opérations électorales.

* (14)

Acte est donné de ces décisions, dont le texte sera affiché et publié en annexe au compte rendu intégral des séances de ce jour.

D'autre part, j'ai reçu du Conseil constitutionnel avis de deux décisions portant annulation d'élections. Il s'agit :

- 1) De l'élection législative du 18 novembre 1962 dans la première circonscription du département de la Réunion, à la suite de laquelle M. Gabriel Macé avait été proclamé élu ;
- 2) De l'élection législative du 18 novembre 1962 dans la deuxième circonscription du département de la Réunion, à la suite de laquelle M. Marcel Vauthier avait été proclamé élu.

Acte est donné de ces décisions d'invalidation, dont le texte sera affiché et publié en annexe au compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 2 —

REFORME DE L'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DE LA FISCALITE IMMOBILIERE

Annonce des candidatures à la commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Denvers, Lepeu, Jean-Paul Palewski, Ruais, Souchal, de Tinguy, Valton ;

Membres suppléants : MM. Cerneau, Charret, Fossé, Godefroy, Tony Larue, Laurin, Raulet.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Je rappelle qu'une opposition aurait pour effet la nomination par scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, à quatorze heures trente.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quatorze heures trente, deuxième séance publique :

S'il y a lieu, nomination par scrutins de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte

paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière ;

Nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 175) ;

En cours de séance, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi portant réforme de l'enregistrement, du timbre et de la fiscalité immobilière ;

Navettes diverses.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion des affaires en navette.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt minutes.)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale.*

RENÉ MASSON.